


Assuré par  SwissLife

Les +

- Cadre fiscal privilégié
- 1er contrat Madelin du marché offrant la possibilité d'intégrer jusqu'à 50 % de SCPI
- Table de mortalité garantie à l'adhésion
- Nombreux choix et options de rente (dont la rente réversible à 200 %)
- Des garanties de prévoyance pour protéger l'assuré et ses proches

Durée

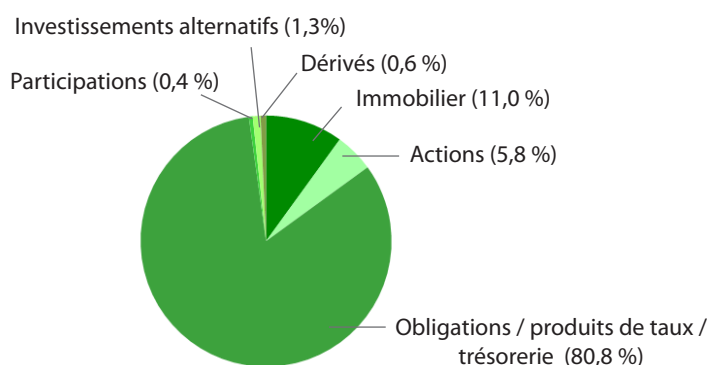
Durée de l'adhésion basée sur l'âge prévisionnel de départ en retraite, compris entre l'âge fixé en application de l'article L.351-1 du Code de la Sécurité Sociale et 80 ans.

Supports

- **Un fonds Euro à capital garanti** (Swiss Life)

Composition et performances au 31/12/2016 (nettes de frais de gestion) :

2016	2,00 %
2015	2,20 %
2014	2,50 %
2013	3,00 %
2012	3,00 %



- **2 SCPI disponibles et accessibles jusqu'à 50 % de la souscription**

Rendement 2016				
IMMORENTE	Sofidy	Rendement	Commerces	4,84 %
EFIMMO	Sofidy	Rendement	Bureaux	4,83 %

Versements

- Cotisations périodiques (mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles) tout au long de la vie du contrat
- Les cotisations annuelles peuvent représenter de 3 à 150 % du PASS en cours
- Versements complémentaires facultatifs
- Rachats de cotisations au titre des années antérieures d'activité
- Transfert possible de l'épargne constituée sur un autre contrat de retraite Madelin

Arbitrages

Fonds en Euro et OPC : totalement libres dès la fin du délai de renonciation.

SCPI : libres dès la fin de la 4^{ème} année de l'adhésion.

Montant minimum	1 500 €
Montant restant en compte après arbitrage	75 €
Frais sur les sommes arbitrées	1 arbitrage gratuit / année civile Les arbitrages suivants : 30 € et 0,20 % de l'épargne transférée

Frais

Frais d'adhésion :

Droit d'entrée unique dans l'association UNEP : 11 €
4,50 % sur chaque versement

Frais de gestion :

Fonds Euro	0,65 % de l'épargne
Supports Unités de Compte	0,96 % de l'épargne

Options de gestion

Gestion libre	Gestion pilotée
<p>Arbitrage automatique des plus values</p> <p>Dès que les plus-values sur un fonds atteignent un seuil fixé par le souscripteur, elles sont automatiquement sécurisées par leur transfert vers le fonds en euros.</p>	<p>Arbitrage automatique en cas de moins values</p> <p>Dès qu'un fonds atteint un seuil de moins-value fixé par le souscripteur, l'épargne du support est automatiquement arbitrée et transférée vers le fonds en euros.</p>

Options de sortie

4 options de sortie par rente en fonction de la situation familiale et patrimoniale le jour de la retraite :

- Rente à vie non réversible
- Rente à vie non réversible avec annuités garanties jusqu'à 25 ans
- Rente à vie réversible de 30 % à 200 % au profit du bénéficiaire désigné
- Rente à vie réversible à 200 % au profit du bénéficiaire désigné avec annuités garanties jusqu'à 25 ans

Avec l'option annuités garanties, la retraite sera versée aux ayants droit, quoi qu'il arrive, pendant une durée qui peut aller jusqu'à 25 ans. La rente est versée trimestriellement à terme échu et bénéficie d'une revalorisation annuelle.

En cas de décès avant le terme du contrat :

- l'épargne acquise est reversée sous forme de rente à vie au bénéficiaire
- l'option plancher-décès souscrite à l'adhésion permet de compenser une éventuelle moins-value constatée au jour du décès